La lettre du Conseil de développement de Lille métropole

Nº4 - Mars / Avril / Mai 2010

Didier Paris
Président
du Conseil
de développement
de Lille métropole



Le Conseil de développement de Lille métropole accueille en avril de nouveaux membres. Tous les deux ans, il s'enrichit d'expériences, d'idées et d'énergies nouvelles.

C'est donc avec enthousiasme que nous les accueillons. Forts de leur expérience singulière, ils vont apporter leurs réflexions pour construire l'avenir de notre territoire.

J'en profite aussi pour saluer ceux qui partent, certains s'étant engagés huit ans. Qu'ils soient tous chaleureusement remerciés pour leur implication citoyenne! Nos séances plénières sont publiques et c'est avec plaisir que nous les reverrons.

C'est dans la diversité que nous représentons que se crée cette « intelligence collective » pour interpeller les élus sur les questions fondamentales relatives au développement de la métropole.

L'apport de la société civile, c'est par exemple la réflexion sur le rôle des territoires dans la lutte contre les changements climatiques (cf. p.3 et 4) ou encore la poursuite des travaux déjà engagés par le Conseil (voir ci-contre).

C'est aussi notre participation à l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) qui doit permettre de construire un projet commun pour la métropole du XXIème siècle. Un avenir sur lequel les femmes et les hommes qui composent le Conseil ont leur mot à dire!

Sommaire

L'actualité du Conseil	.p.1
Dossier: Agir localement contre le changement climatique	.p.2
Quoi, qu'est-ce? L'économie sociale et solidaire	.p.4
Du côté de chez eux: Organiser l'expression citoyenne sur un territoire	.p.4
Zoom sur: La «Maison du projet» du Louvre-Lens	.p.4
La parole à Colette Andrusyszyn	.p.4

L'actualité du Conseil



Le Conseil de développement de Lille métropole travaille actuellement sur un sujet majeur pour la métropole de demain: le **Schéma de cohérence territoriale** (SCOT). Dans un premier temps, il a apporté ses propositions relatives à l'aménagement du territoire lors du Grand débat «Aménagement: métropole 2030» organisé récemment par Lille Métropole Communauté urbaine. Il sera associé tout au long de la phase d'élaboration du SCOT et, au regard de l'importance du sujet pour l'avenir de Lille métropole, c'est pour lui un thème prioritaire pour lequel la société civile peut être force de propositions.

Le sujet transversal du SCOT est également alimenté par les réflexions des autres groupes de travail thématiques. Avec son groupe de travail « Métropole en forme », le Conseil s'intéresse aux actions à mettre en place pour favoriser la **pratique d'activités physiques pour tous dans une logique sport/santé. L'insertion professionnelle** est également à l'ordre du jour; il travaille aussi sur l'évaluation des dispositifs universitaires lillois et leurs modalités de gouvernance dans le groupe sur l'**Université de Lille**.

>> Retrouvez l'ensemble des travaux du Conseil de développement sur : http://conseildeveloppement.lillemetropole.fr

AGENDA

Le Conseil de développement renouvelle la moitié de ses membres.

La séance d'installation se déroulera le 1er avril à 17h30 à Lille Métropole Communauté urbaine (rue du Ballon à Lille). Les séances sont publiques.



Agir localement contre les

Le résultat de la Conférence de Copenhague est mitigé. L'espérance demeure, mais la mise en œuvre des actions sera plus ardue et le résultat plus aléatoire... C'est aux territoires d'affirmer le rôle majeur qu'ils peuvent jouer dans la lutte contre les effets du changement climatique.



Quelle est pour vous l'action fondamentale à mener au niveau local pour lutter contre les effets du changement climatique ?

Hélène Chanson Vice Présidente de la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES)



«Le principe "Penser global, agir local et transversal" permet de décliner concrètement des actions vers des publics diversifiés: informer, sensibiliser, éduquer, suscitant les évolutions de comportement indispensables. Il implique aussi de travailler en réseau pour évaluer les actions de terrain à l'aune de l'enjeu climatique. L'engagement associatif implique aussi d'être de plain-pied dans l'usage de la démocratie. Il s'agit d'agir auprès des pouvoirs publics, tenir un rôle dynamique dans les diverses instances de concertation, contribuant à faire remonter les propositions des militants vers les élus, les décideurs. Voici une des possibilités offertes à tout un chacun de s'inscrire dans un grand projet humaniste d'avenir. »

Nicolas Berthelot

« Il s'agit de faciliter les solutions de déplacement à vélo. Cela signifie introduire dans l'esprit des habitants de la métropole un goût pour

ce mode de déplacement en augmentant leur nombre. Pourquoi ne pas faire une campagne sur les bienfaits des déplacements à vélo (santé, diminution du stress, promenade, nature...)? Quant à l'augmentation de l'offre, je sais que Lille Métropole Communauté urbaine a un projet de vélos en libre service; pour ma part, j'ajouterais un parc plus conséquent dans les stations de métro qui disposent d'un parking auto, ou encore des vélos offerts aux étudiants à leur entrée en université et enfin un service de location en entreprises.

Philippe Rozan Directeur Délégué Régional Nord-Pas de Calais de GDF SUEZ



« Il s'agit de s'engager dans une démarche vigoureuse de réhabilitation thermique des bâtiments publics et privés, tertiaires et logements collectifs ou individuels, en captant le maximum d'aides mises en place en aval du Grenelle. Nous sommes en effet sur des territoires où les besoins énergétiques sont les plus élevés et où les revenus sont parmi les plus modestes. On crée de la sorte du travail et on génère des économies pour les entreprises, les collectivités et les habitants. »



Les collectivités en première ligne

A l'inverse de l'échelon mondial, l'Union Européenne peut se réjouir de l'existence d'un « Paquet climat » traduisant de véritables engagements. Plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre provient des villes où plus des trois quarts de l'énergie y est consommée. Il est naturel que la majorité des actions du « Paquet climat » relèvent finalement de la compétence des territoires.

Une gouvernance au service de l'efficacité

Le Grenelle de l'environnement s'adresse à toutes les collectivités. Le Grenelle 2 prévoit notamment de rendre obligatoire un Plan Climat Energie Territorial (PCET) pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. Sur un même territoire coexisteront ainsi plusieurs PCET: celui de la Région, mais aussi ceux des Communautés d'agglomérations, Pays et Communes. Au travail des collectivités, il faudra associer les propositions de la société civile (Conseils Economiques et Sociaux Régionaux, Conseils de développement, associations...) et intégrer les Agendas 21. Les documents d'aménagement et d'urbanisme deviendront support des actions des PCET au travers de politiques urbaines ambitieuses limitant l'étalement urbain, renforçant l'accessibilité aux transports en commun, améliorant la performance du bâti,...

s effets du changement climatique



Sensibiliser tous les citoyens

Nous disposons de trois leviers pour inciter chacun à réduire ses émissions de gaz à effet de serre: les économies d'énergies, une meilleure efficacité de la production d'énergie et le recours aux énergies renouvelables.

Le secteur du bâtiment qui représente, après le secteur des transports, près de la moitié des consommations d'énergie, dont plus de la moitié est assurée par des

énergies fossiles, doit s'orienter vers la construction de bâtiments basse consommation, ou mieux, de bâtiments passifs, et viser ainsi la neutralité carbone.

Si aujourd'hui le public semble sensibilisé au changement climatique, la réglementation et les incitations financières seront les outils des collectivités pour passer à la vitesse supérieure. Une attention toute particulière devra être apportée aux foyers modestes dont les dépenses d'énergie représentent une part importante de leurs revenus. Une approche spécifique est à adopter pour que les économies d'énergie deviennent également une des priorités de cette population.

L'apport du Conseil de développement de Lille métropole

Le Grand débat sur le Développement Durable organisé par Lille Métropole Communauté urbaine a été l'occasion pour le Conseil de développement de proposer des actions pour lutter contre les effets du changement climatique: mettre en gouvernance le développement durable, élargir les missions des agents de médiation à la sensibilisation au développement durable, rénover un quartier pour en faire un «laboratoire grandeur nature »...*

La réussite des politiques locales repose sur la mobilisation harmonieuse de l'ensemble des acteurs du territoire et des citoyens autour de projets énergétiques intelligents et coordonnés.

*la suite des propositions sur le site internet du Conseil de développement.

LE GRENELLE:

Grenelle 1 (loi adoptée):

Loi de programme relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Elle définit les objectifs à atteindre.

Grenelle 2 (en examen):

Loi d'engagement pour l'environnement. Elle propose des outils pour atteindre les objectifs du Grenelle 1. Elle indique les incidences sur les différents textes de loi concernés par le Grenelle de l'environnement.





Journal des communes (janvier 2008)

« Les communes se mobilisent contre le changement climatique »

La Gazette des communes (décembre 2008) - Emmanuel LESQUET

« Changement climatique : les collectivités en première ligne »

Les notes d'ETD (juillet 2009)

«La prise en compte de l'énergie et du climat dans les SCOT»

Télérama n° 3131 - article de Esther DUFLOT

« Développement humain - lutter contre la pauvreté » - édition seuil 11€

Quoi, qu'est-ce?

Économie sociale et solidaire

Le concept d'économie sociale et solidaire est apparu dans les années 90. Son but est de placer l'Homme et les solidarités au cœur de l'économie. D'abord dépréciée, elle est aujourd'hui un secteur économique à part entière et représente 45000 emplois répartis entre associations, mutuelles et coopératives sur le territoire de Lille métropole.

Ses enjeux sont ceux d'un développement

durable: ils tendent vers l'accessibilité de tous à l'ensemble des biens et des services, vers l'équité et la transmission d'acquis sociaux. Depuis sa délibération cadre de 2006, Lille Métropole Communauté urbaine a encouragé le développement de ce secteur, fortement présent sur le territoire (le Conseil contribue à son développement dans le cadre du Plan Métropolitain de Développement Économique).

Du côté de chez eux



Favoriser l'expression citoyenne sur un territoire

Il existe différents espaces de démocratie participative organisés en fonction des échelons territoriaux: Conseils Economiques et Sociaux Régionaux (CESR) à l'échelle régionale, Conseils de développement à l'échelle intercommunale, Conseils Communaux de Concertation à l'échelle communale ou Conseils de quartier à l'échelle des quartiers... Ils peuvent être aussi thématiques comme par exemple, les Conseils départementaux ou municipaux des jeunes ou les Forums citoyens organisés ponctuellement sur des sujets précis. L'ensemble de ces espaces de démocratie participative ont pour objectif d'organiser la parole des citoyens,

associations, entreprises... de manière consultative auprès des élus locaux. Même si chacun a sa légitimité par son échelle, un des enjeux de leur performance est la coordination entre ces différents espaces d'expression citoyenne, la bonne connaissance réciproque, notamment quand ils « cohabitent » sur un même territoire. Ainsi, en février, la Coordination régionale des Conseils de développement a expliqué les actions et les fonctionnements des Conseils à des élus du Conseil Régional et à des membres du CESR. Ces derniers ont présenté à leur tour l'expérience d'une « Conférence citoyenne ».

Zoom sur...

La «Maison du projet» du Louvre-Lens

La pose de la première pierre du musée a eu lieu le 4 décembre 2009 pour une ouverture prévue en 2012. A été inaugurée également la «Maison du Projet» aménagée à proximité du chantier afin d'informer le public et de permettre la compréhension du projet. On y trouve dès à présent un espace multimédia, des photos, films et vidéos, un centre ressources de 500 ouvrages, une exposition sur l'histoire du site et les projets de territoire portés par l'association Euralens. En préfiguration, un chef d'œuvre du Louvre est exposé: l'Archer du Palais de Darius.

Maison du Projet rue Georges Bernanos 62300 LENS tél: 03.21.69.82.00 www.louvrelens.fr Ouverture du mercredi au dimanche de 11h à 18 h.



La parole à...



Colette ANDRUSYSZYN

Présidente déléguée du LILLE UNIVERSITE CLUB (LUC)

L'espace de concertation qu'offre le Conseil de développement permet d'y exprimer mon engagement pour l'accessibilité des activités physiques et sportives à toutes les catégories de la population, sous des for-

mes diversifiées. Que ce soit dans l'aménagement du territoire et les programmes d'urbanisation, pour renforcer l'attractivité de la métropole, ou pour aider tous nos concitoyens dans le maintien de leur santé, nos différents travaux se doivent de penser la place qui est faite au sport et aux activités physiques.

Dans les faits, les activités physiques et le sport sont un vrai projet de société, facteur d'éducation, si ils sont conçus pour être au service de l'individu, des jeunes, des femmes et des hommes, de toute condition sociale, et adapté au besoin physique et mental de chacun.

En tant que Présidente du Lille Université Club, Club pluraliste et omnisport, j'ai pu constater que, dès que les associations sportives sont à l'écoute des citoyens, il est tout à fait possible que soient mises en œuvre des activités adaptées à tous, tout en assurant l'accès à la compétition pour ceux qui le désirent. Il s'agit aussi de favoriser l'accès au public féminin, à la petite enfance, aux seniors, aux personnes handicapées et responsabiliser les jeunes au respect des autres et de soi-même et à l'environnement.

C'est avec cet état d'esprit que j'ai accepté le co-pilotage du Groupe de travail «Métropole en forme » pour que le Conseil de développement propose une démarche originale pour promouvoir une culture de la santé (physique-mentale-sociale) par la pratique des activités physiques et sportives.

Directeur de la publication : Didier Paris

Rédaction: Elodie Beckelynck, Claudie Bossut, Hélène Chanson, Michel Moulié, Chantal Uytterhaegen et l'équipe de coordination du Conseil Crédits photos: Lille Métropole Communauté urbaine, Conseil de développement de Lille métropole, Agence de développement et d'urbanisme de Lille métropole. SAEM Haute Borne. Plaine Commune. Espace naturel métropolitain

Impression: LMCU, 1 rue du Ballon, Lille - **Dépôt légal**: mars 2009 - **ISSN**: 2101-6615 Agence de développement et d'urbanisme de Lille métropole (Appui technique) - Espace international, 299 Boulevard de Leeds, 59777 Euralille - Tél.: (0033) (0)3.20.63.33.54 - Fax: (0033) (0)3.20.63.73.99

299 Boulevard de Leeds, 59777 Euralille - Tél.: (0033) (0)3.20.63.33.54 - Fax: (0033) (0)3.20.63.73.99

Mail: conseildeveloppement@lillemetropole.fr - http://conseildeveloppement.lillemetropole.fr



